



Assemblée Générale du 3 juin 2020, tenue à huis clos

- **Très forte participation avec plus de 49% des actions formant le capital et ayant le droit de vote**
- **Approbation du dividende de 0,23 € par action (rendement de 6,42%⁽¹⁾) avec possibilité du paiement du dividende en actions**
- **L'ensemble des résolutions a été adopté à une large majorité**

CBo Territoria annonce que les résolutions proposées lors de l'Assemblée Générale du 3 juin 2020 tenue à huis clos en raison de la situation sanitaire, ont été approuvées en totalité. Avec une participation pour la partie ordinaire de 528 actionnaires totalisant 49,18 % des actions formant le capital et ayant le droit de vote et pour la partie extraordinaire de 530 actionnaires totalisant 49,27 % des actions formant le capital et ayant le droit de vote, cette Assemblée a donc bénéficié d'un bon niveau de participation malgré les contraintes de l'organisation à huis clos imposées par le COVID-19.

Il est précisé que M. Eric Wuillai a assuré la présidence de l'Assemblée Générale, que Mme Isabelle Ah-Sing et M. Guy Dupont, tous deux administrateurs et actionnaires, ont été désignés en qualité de scrutateurs, et que Mme Caroline Clapier a été désigné secrétaire.

L'Assemblée Générale a voté le versement d'un dividende de 0,23 € par action, soit un rendement de 6,42 %⁽¹⁾, et confirmé la possibilité d'offrir une option à chaque actionnaire, via son intermédiaire financier, entre le paiement du dividende en actions ou en numéraire, celle-ci devant être exercée entre le 10 et le 24 juin 2020 inclus.

Compte tenu des évolutions réglementaires et de l'harmonisation des standards européens en matière de dividende optionnel, la date limite d'exercice de l'option pourra, d'un intermédiaire financier à l'autre, varier d'un jour ou deux.

En sa qualité d'établissement chargé du service des titres de la Société CBo Territoria, BNP Paribas Securities Services a fixé pour les actionnaires au nominatif pur, la date limite de réception des réponses au 22 juin 2020 au plus tard, afin de pouvoir assurer le contrôle et la centralisation des réponses des actionnaires au nominatif pur.

La date de détachement du dividende interviendra le 8 juin 2020.

Le prix de l'action remise en paiement est de 3,02 €, soit 90 % de la moyenne des premiers cours cotés aux vingt séances de bourse précédant la date de l'Assemblée, diminuée du montant du dividende.

À l'expiration du délai du 24 juin 2020 à 17h, tout actionnaire qui n'aura pas opté pour le dividende en actions percevra le paiement du dividende en numéraire.

La mise en paiement du dividende en numéraire et la livraison des actions nouvelles s'effectueront le 30 juin 2020. Les actions émises en paiement du dividende porteront jouissance à compter du 1^{er} janvier 2020.

Le paiement en actions du dividende devrait séduire de nombreux actionnaires tout en permettant à CBo Territoria de réduire l'impact du dividende sur sa trésorerie.

De plus, l'Assemblée Générale a voté le renouvellement du mandat de la Société HENDIGO en qualité d'administrateur pour une durée de quatre années. Elle sera représentée au Conseil par Delphine Merle, experte en immobilier, qui a travaillé 13 ans à des postes de direction chez Unibail-Rodamco. L'Assemblée Générale a également ratifié la nomination provisoire de Monsieur Jean-Marc Heynderickx en qualité d'administrateur en remplacement de Caisse d'Epargne Provence Alpes Corse démissionnaire. Monsieur Jean-Marc Heynderickx qui occupait précédemment le poste de censeur et qui est associé de Hendigo, exercera ses fonctions pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2022 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Le Rapport Annuel 2019 est téléchargeable sur le site web www.cboterritoria.com (rubrique Finance/Informations réglementées/Assemblée Générale 2020). Dans cette rubrique, les actionnaires pourront retrouver à partir du 10 juin tous les renseignements liés à la distribution du dividende par actions.

(1) Par rapport à un cours d'action moyen de 3,58€, calculé entre le 6 mai et le 2 juin 2020 inclus.

Prochaine publication :

- Chiffre d'affaires 1^{er} semestre 2020 : mercredi 19 août 2020 (après Bourse)

A propos de CBo Territoria

Foncière, Aménageur et Promoteur immobilier de référence à La Réunion et Mayotte, CBo Territoria est un opérateur immobilier coté sur Euronext C (FR0010193979, CBOT).

Propriétaire de 3 000 hectares, le Groupe a pour ambition de devenir majoritairement une Foncière Entreprise multi-régionale dont le développement est co-financé par les résultats de son activité de Promotion immobilière.

www.cboterritoria.com



Contacts

Relations investisseurs Caroline Clapier D ^{ce} Administrative et Financière 02 62 53 24 31 direction@cboterritoria.com	Relations presse Paris dmorin@capvalue.fr	Relations presse Réunion Laurent Saget 06 92 61 47 36 laurent@lscorp.fr
---	--	---